

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****9ème séance****De la séance ordinaire du**de la législature  
2016 - 2021**Jeudi 14 décembre 2017, 19 h.00**

En la salle polyvalente de Prazqueron, à Romanel-sur-Lausanne

---

Présidence	:	<b>M. Patrick OPPLIGER</b>
Sont présents	:	46 Conseillères et Conseillers sur 55
Excusés	:	MM. BUEHNER Yvan GAVILLET Christophe MOECKLI Gaétan MASPOLI Patrick PISANI Lionel VILLARD Pierre Mme DAHBI RIO Jamila JURIENS Marlène LOEWER Isabel
Absent :		M. PACHE Pierre
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme FREDA GUERITault Geneviève, Secrétaire

---

Le **Président Patrick OPPLIGER** ouvre la 9<sup>ème</sup> séance de la législature. Il salue le Syndic, les membres de la Municipalité, Mme CACCIA, Boursière communale, Mme CAMPICHE, Secrétaire municipale, M. CORNU, Huissier, M. BOTRE, Responsable du service des travaux ainsi que les membres du Conseil présents. Il adresse également ses salutations au représentant de la presse et au fidèle public. Il constate que l'ordre du jour a été envoyé dans les temps.

Avant de débiter la séance, il demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence et de recueillement à la mémoire du beau-père de M. le Municipal Luigi MANCINI.

**1. Appel**

Il est effectué par **Mme Geneviève FREDa GUERITault**, Secrétaire.

46 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** demande à rajouter le point « Motions, interpellations, postulats » à l'ordre du jour.

**Vote** : Les Conseillères et Conseillers acceptent à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** indique que cet ajout correspondra au point 7 et décale les points suivants.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** indique qu'elle a déposé une interpellation et non une motion. Elle demande à corriger la p. 118 en conséquence.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande de compléter et terminer son propos à la p. 127 de la manière suivante : [...et donc demande que soit choisi un spécialiste dans la branche et non l'avocat conseil habituel de la Commune].

Ces remarques étant prises en compte, la discussion est close.

**Vote** : Les Conseillères et Conseillers adoptent le PV corrigé à l'unanimité.

**Mme Geneviève FRED A GUERIT AULT**, Secrétaire, est remerciée pour la qualité et la précision du procès-verbal.

## 4. Communications du Bureau

**M. le Président Patrick OPPLIGER** lit le texte suivant :

- *Le 4 novembre, j'ai assisté à la revue du SDIS.*
- *Le 20 novembre, je recevais une lettre du secrétariat générale du Grand Conseil, m'informant de la démission de Mme la Députée Brigitte Crottaz en me demandant de contacter Mme Muriel Cuendet-Schmidt afin de savoir si elle acceptait, comme première vienne-ensuite, son élection à la fonction de députée. Mme Cuendet-Schmidt a accepté cette fonction.*
- *4 décembre : visite annuelle de M. le Préfet Serge Terribilini. Mme Freda Gueritault et moi-même n'avons pas eu de remarques particulières. La soirée s'est terminée de manière conviviale autour d'un repas.*

*J'en ai terminé avec les communications du bureau. »*

## 5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

**M. le Syndic Daniel CROT** fait part des communications de la Municipalité.

*« Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*A l'occasion de cette dernière séance du Conseil communal de l'année, je vous transmets quelques informations importantes concernant mon dicastère :*

*Le 21 novembre 2017 la Fiduciaire Hervest SA à Lausanne a procédé à un contrôle intermédiaire surprise en concluant qu'au terme des différents contrôles, la bonne tenue générale des comptes ne peut être que confirmée. Nos remerciements s'adressent particulièrement à Mme Martine Cuche, Préposée au*

*Contrôle des Habitants, ainsi qu'à Mme Anne-Sandra Caccia, Boursière communale, pour cette bonne gestion de nos liquidités.*

*La semaine dernière, lundi 4 décembre 2017, le Préfet du district, Monsieur Serge Terribilini, est venu visiter notre commune. Dans un premier temps, il a consulté divers documents communaux, puis il a reçu la Municipalité pour un tour de table. Lors de cette réunion le thème de l'évolution du sentiment de sécurité et des éventuelles mesures sécuritaires nécessaires a été abordé.*

*Nous en avons profité pour lui faire part de notre mécontentement quant à la lenteur de certains dossiers entre les mains du SDT et également de la procédure pour le service des autos (sans nouvelle depuis le début du mois de mai).*

*La soirée s'est ensuite terminée au Restaurant du Green Club où nous avons partagé un repas en toute convivialité.*

*Quelques mots au sujet de notre office de Poste.*

*Visite de l'Administration communale d'Etagnières, cette piste ne nous plaît pas particulièrement, modifications de locaux, engagement du personnel communal, heures d'ouverture.*

*Contact pris avec les dirigeants du centre commercial, approche positive, affaire à suivre...Locaux de la Boulangerie insuffisants.*

*Suite à la demande formulée par la Syndic de Lausanne, M. Grégoire Junod, et moi-même, je vous informe que nous serons reçus d'ici fin janvier 2018 par Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, pour un échange politique au sujet du Plan Directeur Localisé Intercommunal Lausanne-Vernand / Romanel-sur-Lausanne.*

*Et pour terminer par une bonne nouvelle, je vous informe que Mme Mélanie Campiche, ici présente, a reçu la semaine dernière les résultats de ses examens professionnels pour l'obtention du Brevet Fédéral d'Assistante de Direction. Brevet qu'elle a obtenu. Nous la félicitons une fois encore pour cette réussite.*

*J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité et laisse la parole à mon collègue M. Denis FAVRE».*

### **Communications de la Municipalité faites par M. le Municipal Denis FAVRE**

#### **Service de l'urbanisme - Romanel-Village**

*« Bonne nouvelle nous avons reçu le 30 novembre 2017 de la part du Service du développement territorial à Lausanne indiquant que le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement, le même jour, sous réserve des droits des tiers, le Plan Partiel d'Affectation "Le Village". Les plans et le dossier d'enquête seront remis lors de la mise en vigueur qui interviendra dès la fin de la procédure en cours, et que cette décision est soumise au délai référendaire usuel.*

*L'accord définitif devrait nous parvenir en début d'année prochaine.*

*J'en ai terminé avec mes communications et cède la parole à mon collègue M. Luigi MANCINI».*

### **Communications de la Municipalité faites par M. le Municipal Luigi MANCINI**

#### **Remplacement du Commandant Major Alain BLANC (démission)**

La Commission consultative a reçu 2 candidatures, et conjointement à la Municipalité, elle a nommé **Mme Marie-Claude REMY** au poste de Commandant Major. C'est la première femme dans le Canton qui occupera un tel poste.

### **Communications de la Municipalité, lues par Mme la Municipale Claudia PERRIN**

#### **Garderie de Romanel**

*« La Municipalité a confirmé, au terme de son temps d'essai, l'engagement de Mme Florence Millasson, éducatrice au sein de la garderie de Romanel « Les p'tits Bonshommes » à un taux de 60%. »*

## **Communications de la Municipalité faites par M. le Municipal Blaise JAUNIN**

### **Service de voirie – Personnel**

« Nous avons pris acte du courrier du 16 novembre 2017 de M. Cédric Laurent nous informant de sa démission de son poste d'horticulteur-paysagiste au 1er décembre 2017 pour raisons médicales. Grâce à l'appui de Mme Anne-Sandra Caccia, responsable RH, nous avons la satisfaction de vous annoncer que M. Laurent a retrouvé un emploi dans un secteur d'activité où les contraintes physiques sont moins exigeantes.

Pour le remplacer, votre Municipalité a le plaisir de vous annoncer l'engagement au 1er décembre dernier de Monsieur Virgil Kern, que je prie de se lever.

Monsieur Kern est un enfant de Romanel. Né en 1994, il y a effectué son apprentissage auprès de notre Service des Travaux. Intégré au sein de notre corps des Sapeurs Pompiers dans lequel il compte certains de ses collègues, nous tenons à relever l'excellence de son dossier professionnel qui correspond pleinement au cahier des charges dont il aura la responsabilité. Nous réitérons nos vœux de bienvenue à M. Virgil Kern et souhaitons qu'il trouve au sein du service des travaux un cadre de travail qui le satisfasse.

### **VALORSA S.A.**

A la suite de différents articles parus dans la presse au sujet des versements d'indemnités à certains membres du Conseil d'administration de TRIDEL S.A. en 2016, dont VALORSA S.A. est partenaire et propriétaire à hauteur de 44,13%, votre Municipalité a requis de Mme Corinne Costa, directrice de VALORSA S.A. de connaître les modalités et les raisons de ces dits versements.

Par courrier du 7 décembre dernier, VALORSA S.A. nous a répondu les points suivants :

Un audit des comptes 2016 de TRIDEL a été requis par la Commune de Lausanne et sera effectué par le contrôle interne des finances

Le Conseil d'administration de TRIDEL a également requis un audit neutre qui sera conduit par une instance externe à la gestion comptable de TRIDEL

Bien que TRIDEL soit le gestionnaire financier du concept harmonisé, les comptes sont contrôlés par une commission de gestion issue des communes et par un réviseur comptable indépendant. Cet argent fait l'objet d'une comptabilité séparée et de comptes bancaires dédiés. Il n'y a donc aucune collusion avec la comptabilité d'exploitation de TRIDEL

Pour terminer, VALORSA, en tant qu'actionnaire direct de TRIDEL, nous renseignera dès que possible à l'issue des audits, sur la situation exacte de la comptabilité de gestion de votre usine de valorisation thermique et électrique des déchets.

### **Assainissement Marais / Epinettes**

A la suite du refus du Préavis municipal n° 16/2017 intitulé "Crédit de construction-Remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou-Etape 1 et mesures de protection du Centre sportif du Green Club", une entrevue s'est tenue le 7 décembre dernier au Green-Club à laquelle ont participé MM. Daniel Crot, syndic, Philippe Porqueddu, ingénieur hydraulicien, Georges Diserens, propriétaire du Green-Club, Jean-François Dutruy, Responsable service sinistres à l'ECA et votre serviteur.

Le rendez-vous relatif à l'avis de droit demandé par vos soins aura, quant à lui, lieu le 15 janvier prochain en l'étude de Me Marc-Etienne Favre, avocat qui nous a été gentiment suggéré par Monsieur le Conseiller Lionel Pisani. »

**M. le Président Patrick OPPLIGER** remercie **M. le Syndic Daniel CROT** et les Municipaux pour leurs communications. Il rappelle que la discussion est possible au point 9 (Divers) de l'Ordre du Jour.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** félicite **Mme Mélanie CAMPICHE** pour l'obtention de son brevet et souhaite la bienvenue à **M. Virgil KERN**.

## **6. Préavis municipal No 17 / 2017 – « Budget 2018 »**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** explique que le budget sera examiné selon la procédure habituelle, à savoir un passage en revue des pages jaunes, puis des pages blanches dicastère après dicastère. Le rapport de la Commission des Finances. sera lu secteur par secteur, suivi d'une discussion. Finalement,

avant le vote final, les amendements proposés seront examinés.

Il informe qu'il a reçu ce jour un amendement de la Municipalité qui sera lu au point 7 (Sécurité sociale) du budget et distribué lors de la lecture du rapport de la Commission des Finances.

Il invite **M. le Conseiller Philippe MUGGLI**, Président de la COFIN à donner la lecture du rapport sur le budget 2018.

### **PAGES JAUNES (1 à 14)**

La Commission des finances conclut le chapitre y relatif comme suit :

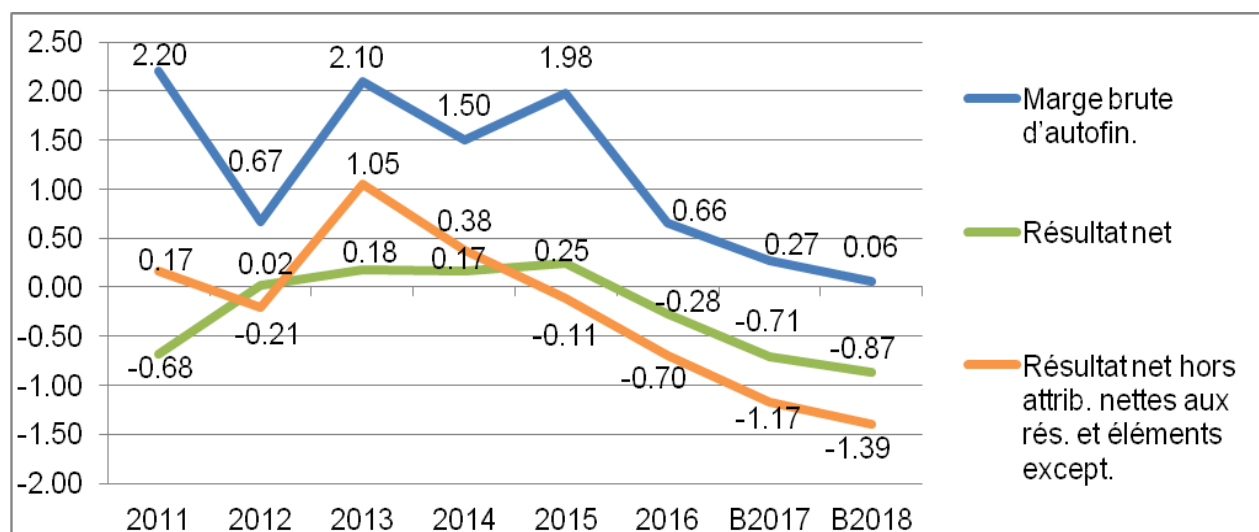
« Le budget 2018 tel que proposé par la Municipalité présente un déficit conséquent qui confirme une tendance malheureusement négative depuis plusieurs années (voir tableau et graphique ci-dessous). La taille de notre commune ne paraît actuellement pas optimale avec des coûts structurellement importants qui continuent de croître. D'importants investissements se profilent à l'horizon, dont les nouveaux bâtiments scolaires qui auront un impact très significatif sur nos comptes, quelle que soit la méthode de financement retenue.

Le développement de notre village avec le PPA « Le Village » et le plan de quartier « Pré Jaquet » devrait, espérons-le, permettre d'augmenter les recettes fiscales sans pour autant faire augmenter les frais de fonctionnement de notre commune. A noter qu'une éventuelle augmentation d'impôt ne suffira pas à elle seule à résoudre ce problème puisqu'un point d'impôt représente environ CHF 100'000,- de recettes supplémentaires par an. »

En CHF millions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	B2017	B2018
<b>Marge brute d'autofin.</b>	2.20	0.67	2.10	1.50	1.98	0.66	0.27	0.06
<b>Résultat net budgété</b>	-0.73	-0.77	-0.69	-0.77	-0.64	-0.76	-0.71	-0.87
<b>Résultat net réel</b>	-0.68	0.02	0.18	0.17	0.25	-0.28	-0.71(2)	
<b>Attrib. aux réserves nettes (1)</b>	-2.20	0.23	-0.87	-0.21	-0.47	0.42	0.46	0.53
<b>Éléments exceptionnels</b>	1.35 (3)				0.83 (4)			
<b>Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.</b>	0.17	-0.21	1.05	0.38	-0.11	-0.70	-1.17	-1.39

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif ; (2) Estimation au 22.11.2017

(3) Gain comptable sur la vente de terrain ; (4) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau



**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** se réfère à la p.3. Il constate depuis 2016 une augmentation inévitable des charges, bien que contrôlée, n'est pas compensée par les produits. La situation ne peut donc pas s'améliorer et ira en s'aggravant.

Par ailleurs, en p.5, il demande comment sera couverte la différence entre un investissement de 5'638'800. - et un emprunt de 4 millions.

**M. le Syndic Daniel CROT**, tel indiqué par le rapport de la Commission des Finances, répond qu'il va falloir attendre 2 à 3 années, avec la construction du quartier « Pré Jaquet » (et le développement de notre village avec le PPA « Le Village ») et l'arrivée de nouveaux habitants pour augmenter les recettes fiscales.

Il précise que le montant de 4 millions est une estimation et qu'historiquement les investissements projetés ne sont pas tous réalisés.

### **PAGES BLANCHES (PAGES 16 A 92)**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** précise que les amendements déposés par la Commission des Finances seront défendus par la Municipalité lors de la discussion générale. Une présentation PowerPoint est prévue à cet effet.

Il invite **M. le Conseiller Philippe MUGGLI**, à poursuivre la lecture du rapport

#### **1. Administration générale (pages 16 à 27)**

La Commission des finances conclut avec un

**Amendement n°1 de la COFIN** : 170.3145 Entretien parcs et zones de loisirs diminution de CHF 43'000.- (arrosage automatique terrain des Marais)

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

#### **2. Finances (pages 28 à 31)**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

#### **3. Domaines et bâtiments (pages 32 à 41)**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

#### **4. Travaux (pages 42 à 55)**

La Commission des finances conclut avec 3 amendements

##### **Amendement n°2 de la COFIN :**

**430.3145 Entretien parcs et zones de loisirs diminution de CHF 30'000.-**, (drainage des Esserpys)

##### **Amendement n°3 de la COFIN :**

**430.3163 Location d'objets mobiliers augmentation de CHF 18'000.-**, (achat urgent du tracteur en leasing)

##### **Amendement n°4 de la COFIN :**

**435.3123 Achats et consommation d'électricité diminution de CHF 10'000.-**, (éclairage public)

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Olivier PACHE** revient sur l'amendement du point 430.3163 (location d'objets mobiliers) de la Commission des Finances. Il comprend l'urgence et l'utilité de l'achat du véhicule de la voirie et s'interroge sur la forme de l'achat, à savoir l'investissement de 145'300.- sur 7ans en passant simplement par les comptes (sans présentation de préavis).

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** indique que ce véhicule est polyvalent (déneigement, fauchage de bord de route, etc.) et que des frais additionnels de 126'000.- (compactage de bennes sur 7 ans) seront économisés. Cet investissement est urgent et une obligation. Il précise que ce n'est pas un achat mais une location

**M. le Conseiller Olivier PACHE** comprend que les employés doivent être correctement équipés pour accomplir leur travail, mais s'interroge sur le droit d'acquérir ce véhicule pour un tel montant sans passer par un préavis.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** confirme qu'ils ont le droit de procéder ainsi (confirmé par le Préfet). Il rappelle que le véhicule a 16 ans, que la boîte à vitesse à changer coûte 19'000.- et que le véhicule n'est coté plus que 10'000.- à l'argus. Selon lui, prendre le risque d'investir l'argent du contribuable sur un tel véhicule ne semble pas raisonnable aux yeux de la Municipalité.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** appuie les remarques de M. Olivier PACHE concernant cet investissement. Un préavis « urgent » sous forme d'investissement sous leasing aurait été apprécié. Il souhaiterait qu'il en soit ainsi à l'avenir même si la Municipalité en a le droit. En principe, pour un tel investissement, il aurait fallu nommer une Commission Technique qui juge de la qualité de l'objet. Il a le sentiment que la manière dont cela a été présenté n'est pas correcte.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** insiste sur le caractère urgent de trouver une solution : la boîte à vitesses a lâché le 26 octobre et la neige est arrivée très tôt cette année. Cette décision a été approuvée par la Commission des Finances et le respect du droit confirmé par le Préfet. Il insiste aussi sur l'aspect « correct » de la démarche.

**M. le Conseiller Olivier PACHE** est conforté par les explications de M. le Municipal Blaise JAUNIN et l'en remercie. Il exprime cependant sa crainte sur l'avenir des finances de la Commune si elle recourt aujourd'hui à du leasing... qu'en sera-t-il pour demain ?

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** ne peut pas prédire l'avenir : aujourd'hui, la Commune peut financer ce leasing. Il indique que plusieurs demandes d'offres ont été faites, puis la Commission des Finances a examiné ces offres et a retenu la moins chère.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** constate en p. 43 des augmentations équivalentes à env. 50% entre 2016 et 2018 pour les comptes 410 (addition 3011 à 3050). La Commission des Finances signale la création d'un 0.5 ETP : il demande d'expliquer ces augmentations alors même que le bureau intercommunal n'existe pas encore.

**M. le Syndic Daniel CROT** répond que la Municipalité a été obligée de présenter à la Commission des Finances un budget brut qui n'est pas définitif.

## 5. Instruction publique et cultes (pages 56 à 67)

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** se réfère à la p. 57 Compte 510.3170.00 (frais de réceptions et de manifestations) et demande ce qui justifie une augmentation de 4'904.75 à 12'000.- D'autant plus que la Municipalité avait diminué les frais sur les associations et sociétés.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** indique que c'est un budget élaboré par l'Ecole et qu'il comprend les devoirs surveillés, l'animation musicale des 3P à 6P et une animation d'art visuel. Elle rappelle que les budgets ne sont pas systématiquement dépensés, ils dépendent du nombre de classes.

**6. Police (pages 68 à 73)**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** se réfère à la p. 73, compte n°661.3182.00 et demande des explications.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** répond que ça dépend du nombre de prise d'introduction TV et donne l'exemple du Marais.

**7. Sécurité sociale (pages 74 à 79)**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** demande la distribution de l'Amendement présenté ce jour.

**M. le Syndic Daniel CROT** donne lecture de l'amendement





## MUNICIPALITE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

### Amendement de la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne sur le budget 2018

La Municipalité avait projeté l'ouverture d'un Centre de Vie Infantile (accueil préscolaire) au sein du collège du Rosset pour la rentrée d'août 2018.

Malgré les nombreuses démarches qui ont été entreprises jusqu'à ce jour, certaines informations reçues très récemment, qui portent notamment sur des aspects architecturaux, obligent la Municipalité à reporter la date d'ouverture de cette structure au-delà de l'année 2018.

Dès lors et afin de répondre non seulement à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la LAJE, mais également à un besoin avéré de places d'accueil, la Municipalité souhaiterait pouvoir ouvrir une structure parascolaire dès la rentrée d'août 2018. Ce projet fera l'objet d'un préavis qui sera présenté au Conseil communal dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018. Cependant, les charges de fonctionnement liées à un tel projet doivent néanmoins être portées au budget 2018.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité dépose l'amendement suivant :

- Chapitre 715 « Garderie »  
Diminution des charges de fonctionnement de **CHF 114'300.--**.
- Nouveau Chapitre 712 « UAPE »  
Augmentation des charges de fonctionnement **CHF 89'700.--**. (La répartition de ces charges sur les différents postes sera réalisée par la Bourse communale).

Ceci représente une diminution de charges de **CHF 24'600.--** sur le budget global 2018.

**Amendement n°6 de la Municipalité:**

**712 et 715 UAPE et Garderie diminution des charges de CHF 24'600,-** (transfert de charges)

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** demande pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas mené une étude sur la possible opportunité d'ouvrir une structure plus importante avec les communes situées le long de la voie du LEB (Cheseaux, ...etc.). Le regroupement permettrait des économies d'échelle, notamment au niveau de la charge administrative tel que cela peut se voir pour des regroupements scolaires.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** dit que la Municipalité est en réseau avec l'AJENOL. La création d'une structure parascolaire au sein de la Commune permettra de ne pas avoir à supporter les frais de transports des enfants à la charge des Communes. Elle indique que Prilly, comme Cheseaux ont déjà construits plusieurs structures, et celles de Cheseaux sont déjà saturées. Bournens, Bousens et Sullens n'ont rien et vont se rapprocher de l'Etablissement primaire de « La Chamberonne » pour trouver une solution. Romanel se rapproche en principe de l'Etablissement primaire de Prilly. Elle rappelle l'article 63 qui impose d'avoir des structures dans les collèges ou à proximité immédiate dans la mesure du possible.

**Mme la Conseillère Aurélie MELLO** demande si cette structure va remplacer la cantine scolaire actuelle et si oui y aura-t-il un nombre de place en suffisance par rapport aux besoins présents et futurs.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** répond que la cantine actuelle sera conservée et que la structure est prévue, au départ, pour les enfants de l'UAPE (4-8 ans) qui doivent être placés 2 fois par jour. Les plus grands peuvent se rendre tout seul au réfectoire. Les différentes responsables de prise en charge d'enfants reçoivent très régulièrement des demandes insistantes et légitimes des parents en mal de garde. Le réseau de maman de jour diminue : 16 mamans de jour à sa prise de fonction contre 11 aujourd'hui. Par ailleurs, elle précise qu'aujourd'hui il n'y a pas de subvention pour le réfectoire et que l'année prochaine 27% de la masse salariale de l'UAPE sera subventionnée.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** se réfère à la p.76 compte 720.3655.02 (Ass-garderie de Romanel-sur-Lausanne). En faisant la soustraction de 191'851.95 à 328'300.-, il obtient un écart net de 136'448.05.-. Il demande où est passé la différence par rapport à 114'300.-. S'agit-il d'une réserve?

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** explique qu'il s'agit de plusieurs choses : de l'indexation des salaires du personnel de la garderie, d'une augmentation de la charge salariale due à un renfort administratif. Elle rappelle qu'elle n'a pas de chef de service à disposition, et s'appuie donc sur l'aide de la directrice de la garderie. De fait, cet été un renfort de 20% à la garderie a pu être engagé avec des retombées positives.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** dit qu'il s'agit de 2 amendements et non pas d'un seul car l'un diminue les charges et l'autre l'augmente.

**M. le Syndic Daniel CROT** indique que la Municipalité considère qu'il s'agit d'un transfert de charge.

**M. le Conseiller Philippe URNER** se réfère à la p. 75, compte 715 (garderie). Il calcule un écart de 256'000.- entre 2017 et 2018. Il demande à la Municipalité de justifier ce montant en rapport avec les 114'300.- annoncé dans leur amendement.

**M. le Syndic Daniel CROT** indique que la grande différence se trouve dans le poste des salaires. Il justifie l'erreur par l'omission au poste 3655.000 de la subvention de 40'000.-

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** souhaite revenir sur la remarque de **M. le Conseiller Thierry HENRY**. Elle propose d'attendre la construction du Collège pour étudier de manière coordonnée le développement de l'UAPE afin d'être au plus près des besoins réels à venir. Elle pense utile de ne pas créer cette UAPE dans l'immédiat, précisant qu'il n'est absolument pas obligatoire pour les parents d'inscrire leurs enfants à l'UAPE.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** rappelle qu'elle a été élue pour représenter ses concitoyens et pas pour faire plaisir à Mme Gorrite. Si rien n'est fait en 2018 pour les UAPE, les problèmes avérés de garde d'enfants vont encore s'accroître. Aujourd'hui, 5.- par habitant et par année sont prélevés pour cette loi. L'aide de l'OFAS au démarrage est pratiquement perdue car les caisses sont déjà quasiment vides.

Même les dossiers déposés avant la date butoir du 31 janvier 2018 risquent de ne pas aboutir faute de fonds disponibles. La LAJE donne aussi des subventions de démarrage. Elle a un contrat de loyauté avec les parents de la Commune qui travaillent et qui n'ont plus de solution.

**Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** soutient complètement l'intervention faite par Mme la Municipale Claudia PERRIN.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** admet que c'est dur de trouver des solutions mais que des moyens existent pour y parvenir (famille, voisins, ...etc.) et indique que la Commune a aussi une responsabilité dans la dépense à bon escient des deniers publics.

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** précise que tout le monde n'a pas la chance d'avoir de la famille dans la Commune. De plus, il soutient la Municipalité qui travaille sur ce dossier de manière anticipée et non pas dans l'urgence. Il estime à 4 ans la réelle mise à disposition d'UAPE si cela est coordonné avec la construction du Collège.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** informe qu'il est projeté d'avoir une UAPE par Collège (Esserpys et Prazqueron) pour respecter la proximité prévue dans la loi et qu'il est probable qu'un container pour recevoir l'UAPE soit installé sur un site de manière temporaire. Il demande l'acceptation de l'amendement de la Municipalité.

**Mme la Conseillère Aurélie MELLO** soutient la Municipalité dans cet amendement, ayant elle-même 3 enfants à charge et l'obligation de travailler.

**M. le Syndic Daniel CROT** précise qu'il s'agit d'un amendement sur le budget 2018 des charges de l'UAPE. Il est évident qu'un préavis suivra et pourra être discuté dans les détails.

## **8. Services industriels (pages 80 à 85)**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

### **PAGES BLEUES – PLAN DES INVESTISSEMENTS (PAGES 93 A 102)**

**M. le Conseiller François Studer demande** quelle est l'utilité de la réalisation du point "430.2015.50 Trottoir Nord Judée-Village" vu le "fort trafic" piétonnier sur le trottoir Sud de ce chemin.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** fait référence à la p. 94, compte 430.2015.50 (trottoir Nord Judée Village), il commente en détail la ligne budgétaire et explique que les 70'000.- sont un montant projeté pour d'éventuels travaux qui pourraient être réalisés en 2018.

### **PAGES ROSES - FINANCEMENTS (PAGE 105)**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

#### **Amendement n°5 de la COFIN:**

**xxx.3141 Entretien des bâtiments et monuments loisirs diminution de CHF 20'000.-** (montant à répartir au prorata de chaque compte)

#### **Conclusion générale du rapport de la COFIN :**

*D'une façon plus générale, nous répétons que tant que la situation financière de la commune demeure fragile, la Commission continuera de ne soutenir que les dépenses et préavis jugés comme « prioritaires ».*

Sur la base de notre revue du budget, nous proposons les amendements suivants :

1. Réduction de CHF 43'000,- des charges du compte 170.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs du dicastère des travaux (arrosage automatique terrain des Marais)
2. Réduction de CHF 30'000,- des charges du compte 430.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs (drainage des Esserpys)
3. Augmentation de CHF 18'000,- des charges du compte 430.3163 Location d'objets mobiliers (achat urgent du tracteur en leasing)
4. Réduction de CHF 10'000,- des charges du compte 435.3123 Achats et consommation d'électricité (éclairage public)
5. Réduction globale de CHF 20'000,- des comptes de charge xxx.3141 Entretien des bâtiments et monuments (montant à répartir au prorata de chaque compte).

L'excédent des charges de la commune est ainsi réduit au total de CHF 85'000,- à CHF 781'700,-. La Commission considère que le budget amendé est conforme aux réalités économiques connues.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion générale tout en précisant que les amendements de la Commission des Finances vont être défendus maintenant par la Municipalité.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** s'exprime sur les amendements concernant son dicastère en illustrant son propos avec les 2 premières diapositives de la présentation préparée par la Commune

#### 1. « Arrosage automatique du Marais

Permettez-moi de vous apporter quelques informations complémentaires relatives à cet amendement :

- Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de la Commission des Finances, il n'est pas prévu d'équiper le terrain annexe d'un arrosage automatique
- Dans notre région, voici quelques communes ayant équipé, même partiellement, leurs terrains de foot d'un système d'arrosage automatique : Crissier, Renens, Pully, Prilly, Epalinges, Saint-Sulpice, Ecublens, Lonay, Echichens, Lausanne et Echallens
- Les buses ne gêneront en aucun cas le jeu. Ce sont des buses spécifiques escamotables qui sont recouvertes d'un gazon synthétique
- L'arrosage est considéré comme automatique car il n'y a pas besoin de mettre en place, comme actuellement, tout un système de canalisations pour l'alimentation ainsi que de dérouler un tuyau comprenant un canon sur le terrain afin d'arroser celui-ci. Ce système permet de programmer l'arrosage depuis un boîtier informatisé sans devoir mettre en place tout le système.
- Il est très favorable de pouvoir programmer l'arrosage du terrain. C'est en effet de cette façon que nous pouvons adapter la quantité d'eau en fonction des besoins de la pelouse et de l'utilisation de celle-ci
- Gain pour la commune :
  - 2h de mise en place au lieu de 4h pour l'installation des canalisations d'arrosage sur le terrain, soit une économie de 2h pour chacun des 150 jours par an où l'arrosage est nécessaire. Ce qui représente 300 heures environs sur une année, ou autrement dit 2 mois d'activité à 100%
  - ces deux mois d'activité pourraient être utilisés pour vider plus souvent nos éco-points ou pour améliorer le désherbage et l'entretien plus fréquents des bords de route

Pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser cet amendement

#### 2. Drainage des Esserpys

Tout d'abord, je rappelle que cette dépense a été acceptée par la Commission des Finances et par votre Conseil lors du budget 2017.

Le drainage n'a pas pu être effectué cette année car une partie de montant prévu a été utilisé pour les travaux de sécurisation de la place de jeux des Tilleuls comme je vous l'ai indiqué lors du Conseil Communal du 28 septembre dernier

J'attire votre attention sur les photos qui vous sont présentées et qui se passent de commentaire.

*Finally la construction éventuelle d'un bâtiment scolaire à proximité, telle que citée par la Commission des Finances me permet de vous rappeler la discussion à ce sujet lors de la 1ère séance de la législature sur le préavis 2/2016 « Demande de crédit pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys ». Les différentes prises de paroles à ce sujet montrent que le conseil n'était pas particulièrement favorable à une construction à cet endroit dans un proche avenir. En conclusion, je vous demande de refuser cet amendement, afin que le terrain inondé des Esserpys ne devienne pas la règle pour ces prochaines années.*

### **3. Achat du tracteur**

*Le 27 octobre dernier, la boîte de vitesses de notre tracteur Massey Ferguson a « rendu l'âme ». Le devis de remplacement de cette boîte de vitesses se monte à CHF 19'000.- (pour une valeur de véhicule estimée à CHF 10'000.- !) et ne nous met pas à l'abri d'un autre problème futur sur un véhicule âgé de 16 ans, qui nous sert essentiellement pour le déneigement de nos routes, comme épareuse pour les bords de routes et pour le compactage des bennes de la déchetterie.*

*Nous avons donc été contraints de prendre une décision de remplacement rapide compte tenu :*

- *du risque de déneigement probable ces prochaines semaines :*
  - *une solution temporaire de sous-traitance à une entreprise telle que Tinguely S.A. n'est plus possible du fait de la période de planification d'un tel mandat (nous étions déjà mi-novembre) et de l'importance du mandat (18 km de routes à déneiger plusieurs fois par jour)*
- *du coût supplémentaire de l'enlèvement des bennes non-compactées de la déchetterie :*
  - *une benne compactée nous coûte CHF 250.- par enlèvement à raison de 3 enlèvements par mois (soit CHF 750.- mensuels). Il faut compter le triple pour des bennes non-compactées (CHF 2'250.-). Par projection, sur une période de 7 ans, l'enlèvement de bennes non-compactées occasionnerait donc un surcoût de CHF 126'000.-.*

*Dès lors, nous avons demandé et obtenu une offre qui nous semble raisonnable et qui nous permet également de faire face aux tâches qui nous incombent. Le choix d'un leasing sur 7 ans, avec des mensualités d'env. CHF 1'500.- nous apparaît également être une bonne solution, compte tenu de la valeur résiduelle de ce véhicule qui nous appartiendrait à l'échéance du contrat.*

*Informée de cet objet lors de notre séance du 22 novembre dernier, relative au budget, la Commission des Finances a partagé notre point de vue, et vous propose un amendement positif que je vous encourage à accepter. »*

**M. le Municipal Luigi MANCINI** s'exprime sur les amendements n°4 et n°5 concernant son dicastère, en se référant aux diapositives n°3 et suivantes du power point projeté.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** demande à être soutenue dans ce projet UAPE car il répond à un besoin réel et il est indispensable de l'initier dès août 2018.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion générale.

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** rappelle que la marge d'autofinancement du budget est d'un peu moins de CHF 60'000.-. Si on passe en dessous, on est obligé de s'endetter plus. Comme il l'a déjà énoncé dans le passé, la situation est très difficile.

Concernant le terrain de foot, il précise qu'il ne s'agit pas de d'équiper un 2ème terrain de foot d'un arrosage automatique. Il cite le passage du rapport « A relever que l'équipement du terrain annexe, non prévu dans le budget proposé, se monterait lui à CHF 25'000.-. » et il indique qu'il ne s'agit que d'une information.

Il parle ensuite de la consommation de l'électricité de l'éclairage public, il n'a pas le temps de refaire les calculs par rapport au slide projeté, mais il s'étonne qu'il ne soit pas possible de faire davantage d'économie alors que certaines installations sont déjà en fonction et d'autres prévues d'ici la fin de l'année. La Commission a procédé à un calcul empirique : 10'000.- d'économie pour 37'000.- en 2016 d'investissement, semblait raisonnable.

Concernant les frais d'entretien des bâtiments : il n'est pas opposé à la réfection du passage public à la route d'Echallens, cependant les contrats d'entretiens s'élevant à 92'000.-, il espère qu'ils feront l'objet de

mise en concurrence dans les années à venir. Il demande à tous de soutenir les amendements de la Commission des Finances afin de diminuer les dépenses.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** revient sur l'économie d'énergie de l'éclairage public. Il rappelle que la loi impose l'installation de compteur électrique spécifique afin de les différencier dans la consommation du réseau. Ces installations ne sont pas terminées. Il ne peut pas aujourd'hui anticiper la réelle économie et préfère prévoir ce budget et présenter des comptes à la baisse à terme. Concernant l'entretien des bâtiments, les propositions de la Commission des Finances ne sont pas réalistes. Il ne peut pas entretenir les bâtiments avec seulement CHF 3'000.-.

**M. le Conseiller Philippe URNER** revient sur les propos de **M. le Conseiller P. MUGGLI** concernant l'autofinancement et la dette. La marge d'autofinancement diminue depuis 3 ans. La marge d'autofinancement était de 660'000.- en 2016, puis de 300'000.- en 2017 et le budget 2018 sera seulement de 60'000.-. Cette marge s'approche dangereusement de zéro. En 2016, la Commission des Finances a approuvé le relèvement du plafond d'endettement de 28 à 39 millions sur la base de la planification financière de la Municipalité, en prévision de la présente législature. Cela devait permettre une marge brute d'autofinancement de 4,6 millions sur 5 ans à savoir 900'000.- par année. Il signale qu'une marge d'autofinancement négative tombe sous le coup de la loi

Concernant l'endettement il s'inquiète de l'augmentation de 26% en 2 ans de la dette de la Commune qui passe de 15 à 19 millions. En ajoutant les 18 millions de la construction du Collège et des annexes, la Commune va se rapprocher dangereusement des plafonds d'endettement de 39 millions. Il espère que les futures générations auront suffisamment de moyens pour supporter cette dette qui s'élèvera à plus de 10'000.- par habitant.

**M. le Syndic Daniel CROT** regrette que la Commission des Finances n'indique pas dans son rapport que la Municipalité n'a pas emprunté un seul franc supplémentaire en 2017. Il rajoute qu'il n'est pas certain qu'en décembre 2018, la dette sera majorée tel que décrit par **M. le Conseiller P. URNER**.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** défend les concitoyens qui souhaitent que la Commune ait des finances saines et ne souhaitent peut-être pas payer davantage d'impôts dans les prochaines années. Concernant l'UAPE, il indique que 89'000.- de frais de fonctionnement sur 5 mois, cela correspond à 200'000.- pour 1 an. Cela porterait à 1 million les charges de la Commune. Il soutient les amendements de la Commission des Finances et refuse celui de la Municipalité, car elle aurait du, selon lui, faire l'objet de 2 amendements. Au final, il refusera le budget 2018 tel qu'il est présenté.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** se réfère à la page rose et il relève qu'aucun amortissement de la dette n'est prévu en 2018. Sous sa casquette de comptable, il rend attentif à la nécessité d'amortir la dette un minimum chaque année même si les taux actuellement sont très bas. Concernant les pages bleues, il a fait un rapide calcul qui indique qu'il faudrait 9 ans pour amortir les 15 millions de dettes actuelles. Dans l'hypothèse où aucun préavis n'est voté dans les 9 prochaines années, la dette serait résorbée. Il reviendra l'année prochaine avec plus d'explications.

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** soutient l'amendement de **M. le Municipal Blaise JAUNIN** qui souhaite libérer du temps pour les employés communaux afin de s'occuper plus souvent des éco-points car il a constaté la présence de rats dans celui du quartier du Sous-Mont.

**M. le Conseiller Christian BOVEY** demande quelle est la durée de vie du système d'arrosage proposé pour le terrain de foot. Par ailleurs, il pense que l'économie d'eau réalisée sera plus importante que le coût des intérêts d'un emprunt. Il soutiendra l'achat.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** revient d'abord sur la partie du budget de fonctionnement de la voirie. Il rappelle que la Commune sera dotée, dès 2018, de 3 véhicules neufs et, de ce fait, il espère que les frais d'entretien seront diminués en conséquence. Concernant le terrain de foot, il se questionne sur les 2 heures de travail encore à effectuer par les employés communaux alors même que l'arrosage sera

automatique et fonctionnera, s'il a bien compris, par capteur. Et finalement une remarque sur les UAPE, il souhaite préciser sa précédente intervention par rapport à ce sujet. Lorsqu'il parlait d'axer la réflexion sur la mise en place d'une structure plus importante (en collaboration avec les communes avoisinantes), il pensait à la petite enfance (de 0 à 4 ans) pour laquelle les parents se déplacent souvent en voiture ou en transport public pour emmener les enfants sur le lieu de garde. La diminution effrayante du nombre de mamans de jour est, selon lui, une piste de réflexion à mener en parallèle. La Commune pourrait revitaliser le réseau des mamans de jour car il pense que ce système d'accueil coûterait moins cher à la Municipalité.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** explique que 4 heures est le temps actuel dont ont besoin les employés communaux pour l'entretien des terrains de foot (2 heures) et de l'arrosage (2 autres heures pour la pose et dépose des tuyaux d'arrosages). Uniquement la partie arrosage occupe une personne pendant 2 mois à plein temps. Le temps libéré par l'arrosage automatique permettrait de consacrer davantage de temps à l'entretien des éco-points, des bords de route et autres travaux de voirie plus utiles à la Commune.

**M. le Conseiller Simon LOB** parle comme ancien Président de l'Association de la Garderie. Les questions de garde d'enfants dans la Commune sont anciennes et récurrentes. Le Comité sollicite très régulièrement la Municipalité pour anticiper les besoins car la demande est réelle. Souvent les deux parents sont obligés de travailler à un haut taux d'activité pour assurer les charges financières. Les besoins de garde sont réels. Il salue le dynamisme de la Municipalité par rapport à cette thématique. Il pense que l'UAPE est prioritaire et demande à ses collègues de soutenir l'amendement y respectif.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** cite le cas de 3 familles qui ont renoncé à envisager de s'installer dans la Commune du fait du manque de structure d'accueil de la petite enfance. Elle précise que tôt ou tard, il faudra faire quelque chose, autant ne pas attendre davantage.

**M. le Conseiller Erik CHOU** parle de sa propre expérience : il s'occupe actuellement de ses 2 petits enfants 2 fois par semaine en plus de l'UAPE. Il ne sait pas comment il ferait sans cette structure.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote des amendements de la COFIN et rappelle l'entière liberté de voter sur le reste du Préavis.

#### **Amendement n° 1**

« Réduction de CHF 43'000,- des charges du compte 170.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs du dicastère travaux (arrosage automatique terrain des Marais) »

**Vote :** 21 oui, 20 non et 3 abstentions.

**L'Amendement n°1 est accepté.**

#### **Amendement N° 2**

« Réduction de CHF 30'000,- des charges du compte 430.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs (drainage des Esserpys) »

**Vote :** 30 oui et 15 non.

**L'Amendement n°2 est accepté.**

#### **Amendement N° 3**

« Augmentation de CHF 18'000,- des charges du compte 430.3163 Location d'objets mobiliers (achat urgent du tracteur en leasing) »

**Vote :** 37 oui et 3 abstentions.

**L'Amendement n°3 est accepté.**

#### **Amendement N° 4**

« Réduction de CHF 10'000,- des charges du compte 435.3123 Achats et consommation d'électricité (éclairage public) »

**Vote :** 13 oui, 28 non et 3 abstentions.

**L'Amendement n°4 est refusé.**

**Amendement N° 5**

« Réduction de CHF 20'000,- des charges des comptes xxx.3141 Entretien des bâtiments et monuments (montant à répartir au prorata de chaque compte) »

**Vote :** 30 non et 3 abstentions.

**L'Amendement n°5 est refusé.**

**Amendement N° 6 de la Municipalité**

Chapitre 715 « Garderie »

Diminution des charges de fonctionnement de CHF 114'300.--.

Nouveau Chapitre 712 « UAPE »

Augmentation des charges de fonctionnement CHF 89'700.--. (La répartition de ces charges sur les différents postes sera réalisée par la Bourse communale).

Ceci représente une diminution de charges de CHF 24'600.-- sur le budget global 2018.

**Vote :** 39 oui, 3 non et 2 abstentions.

**L'Amendement n°6 est accepté.**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** donne les conclusions du préavis après calcul

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- Vu le Préavis municipal N°17 / 2017, adopté en séance du 6 novembre 2017 ;
- oui le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2018 présentant, après amendements, un excédent de charges de CHF 787'100.-

**M. le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote du budget 2018

**Vote :** 38 oui, 2 non et 4 abstentions.

**Le Budget 2018 est accepté tel qu'amendé.**

**M. le Syndic Daniel CROT** remercie les Conseillers et Conseillères pour l'acceptation du budget et particulièrement pour l'amendement concernant la petite enfance et regrette la décision pour le quartier des Esserpys.

**7. Motions, interpellations, postulats**

**M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** pense qu'il est temps de faire participer davantage les sociétés locales aux frais inhérents à leurs activités.

Il cite l'exemple des terrains de foot du Marais qui coute CHF 140'000.- au budget à l'usage exclusif du FC Romanel. Il a regardé ce qui se passe dans les communes avoisinantes et il a constaté que les cotisations sont env. 50% plus cher qu'à Romanel. Inscrire un enfant au foot à Cheseaux coûte 250.-/an contre 160.- à 170.- /an à Romanel. De même, inscrire un enfant à la Gym à Epalinges coûte 140.-/an contre 90.- à Romanel. De plus ces sociétés locales participent aux frais d'utilisation des salles. Il choisit



le postulat pour laisser le temps à la Commune d'analyser la proposition et ainsi ne pas mettre en difficulté immédiate les sociétés locales de Romanel.

**Il dépose le Postulat suivant :**

Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité qu'une participation financière soit demandée à chaque société locale qui utilise une infrastructure communale à des fins lucratives ou non lucratives

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** nomme une enquête réalisée il y a 2/3 ans par l'Association Cantonale de football (ACDF) qui s'intéressait aux financements des clubs vaudois. Les pratiques sont très variées. La Commune de Romanel ne facture ni les terrains, ni les vestiaires, en contre partie elle ne subventionne pas l'équipe de football. D'autres communes font l'inverse et d'autres encore ne financent rien du tout. Le Mont et Lausanne donnent une certaine somme pour chaque enfant qui pratique un sport directement au club concerné. A Cheseaux, la cotisation est plus élevée mais les enfants reçoivent un équipement. Il attire l'attention sur le caractère social des activités en club et l'occupation constructive des enfants. Les personnes qui s'investissent dans ces sociétés sont toujours des bénévoles, par contre les subventions des Communes, comme il l'a cité, sont très variées.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** annonce que la Municipalité réfléchit à ce sujet et qu'elle a déjà prévu dans le budget 2018 de diminuer de moitié la participation aux sociétés locales. Il est également prévu de supprimer le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> aout. Les communes avoisinantes facturent la salle lors des lotos tel qu'elles le feraient à un privé. Il cite l'exemple de la salle polyvalente de Prazqueron qui n'est facturée que 50.- aux sociétés locales à la différence des frais réels d'entretien facturés aux privés (ménage, état des lieux, énergie...etc.). Il s'agit de trouver un compromis qui ne pénalise pas les sociétés locales pour qu'elles puissent continuer à exister et à jouer leur rôle social. Cette question sera débattue à la séance du GSL du 22 janvier. Il rappelle que la Municipalité a toujours participé pour moitié aux frais de sécurité des fêtes (Fête au village, l'Abbaye, ...etc.). La fortune actuelle du GSL s'élève à CHF 9000.-, et devra peut-être aussi participer aux frais de sécurité à l'avenir. La Municipalité adhère complètement à ce postulat.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande à inclure dans la réflexion les sociétés de Musique qui utilisent plusieurs locaux et qui ne paient aucune location.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** passe au vote.

**La prise en considération de ce postulat est approuvée à une large majorité.**

## **8. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal**

La parole n'est pas demandée

## **9. Propositions individuelles et divers**

**M. le Président Patrick OPPLIGER** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Lothar HELM** indique que cette année, seules 4 séances du Conseil ont été prévues et il demande au Président du Conseil de planifier d'emblée 6 séances annuelles puis d'en annuler certaines s'il n'y a finalement pas d'objets à traiter.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** informe que le planning des séances est fait d'entente par le Syndic et le Président du Conseil. Il a communiqué au Syndic et il le rappelle présentement qu'il ne faut pas attendre la date fatidique du prochain Conseil pour venir le voir avec des Préavis qui seraient déjà prêts. La Municipalité a toujours la possibilité d'activer un Conseil extraordinaire.

Il cite aussi le Règlement distribué en début de Législature sur ses droits et devoirs en tant que Président du Conseil.

*[C'est à la municipalité – ou dans des rares occasions au cinquième des membres du conseil qu'il appartient de demander la convocation du conseil, à moins que le règlement de ce dernier, n'ait expressément donné à son président le droit de le convoquer de sa propre initiative, sous avis à la municipalité.*

*L'ordre du jour...Pour autant que des délais raisonnables soient envisagés – cas d'urgence réservés – la municipalité a le droit de faire inscrire à l'ordre du jour tous les objets qu'elle souhaite soumettre aux débats du conseil. Pour sa part, le président doit gérer et ses commissions et sa séance. Il a donc également le droit de refuser des ordres du jour pléthoriques, ou des délais tellement courts, qu'ils ne permettent pas aux commissions de procéder à un examen correct du préavis en question.]*

**M. le Syndic Daniel CROT** indique que le planning a été élaboré pendant l'automne en fonction de l'état d'avancement des préavis. De plus, il a constaté que les membres du Conseil n'appréciaient pas la suppression de séance de Conseil. Il préfère donc provoquer une séance extraordinaire le cas échéant.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** apporte un commentaire concernant la page 16 du budget : 6 séances du Conseil sont portées au budget 2018.

**M. le Conseiller Olivier PACHE** revient sur le Préavis 78/2016 datant du 17 mai 2016. Il explique que les travaux devaient débuter en juin 2017 et se terminer fin juillet 2017, ensuite les contrôles de l'OIBT et une série de test auraient dû avoir lieu au mois d'août, pour avoir un décompte final en septembre 2017. Le préavis prévoyait de terminer les travaux au 30 septembre afin de pouvoir bénéficier d'une subvention. Il demande à la Municipalité dans quelle mesure elle a profité de cette subvention à hauteur de 100.- par luminaire installé avant la date indiquée. Il indique qu'il y a 422 luminaires sur la Commune de Romanel et cela correspond à une opportunité de subvention de 42'200.- Les travaux ne seront terminés qu'en avril 2018. Il demande si la Commune peut prétendre à cette subvention.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** fait écho à la Presse qui indique que le Canton et la Confédération participeront aussi au projet d'installation des luminaires. Cette subvention a été déplacée jusqu'à fin 2018, et la subvention sera de 150.- par luminaire au lieu des 100.- initialement prévue. L'économie sera de l'ordre de CHF 70'000.- Il faudra aussi tenir compte du changement du taux de la TVA.

Il indique qu'à chaque installation par quartier une visite de conformité (normes SIA) est faite afin de contrôler que tout est en ordre (remise en place des panneaux signalétiques, ...etc.)

Il informe que Romanel a été sélectionnée pour un reportage TV comme exemple de Commune avec un éclairage public 100% LED avec détecteur de présence. Le tournage est prévu en 2018 et la projection en 2019.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande où en est le traitement de l'interpellation de **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR**. Il remercie Mme FRED A GUERITAUULT, la secrétaire du Conseil, pour ses PV.

**M. le Municipal Denis FAVRE** indique qu'une réponse à l'interpellation est prévue pour le mois de mars.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** attend avec impatience la réponse à son interpellation. Elle précise que ce ne sont pas ses parents qui ont assurés la garde de ses enfants, mais une personne externe qu'elle a payée pour se déplacer à domicile. Elle souhaite ainsi démontrer que des solutions sont toujours envisageables.

Elle demande si c'est normal que les propriétaires de l'ancien terrain de Chapuis sortent, le vendredi, leurs containers à végétaux sur le trottoir. Cela pourrait gêner le passage d'une poussette.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** ne peut répondre à cette question maintenant. Il formulera une réponse en mars.

**M. le Syndic Daniel CROT** formule ses bons vœux de fin d'année à tous les membres du Conseil et invite chacun à se rendre à l'apéritif et au repas offert par la Municipalité.

**M. le Président Patrick OPPLIGER** remercie, en son nom et celui du Bureau, pour ce 2<sup>ème</sup> semestre 2017. Il remercie également la Municipalité ainsi que le personnel pour les contacts courtois et la qualité de leur travail. Il adresse aussi un grand merci à ses collègues du Bureau pour leurs engagements et leur bonne humeur. Il souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'aux familles d'excellentes fêtes de fin d'année et se réjouit de revoir le Conseil en 2018. Il termine en souhaitant une bonne fin de soirée aux membres du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** lève la séance à 21h43 tout en rappelant la tenue de la prochaine séance, **le 22 mars prochain à 20h00 à la Villageoise.**

Adopté, avec modifications, en séance du 22 mars 2018

Le Président

La Secrétaire

Patrick OPPLIGER

Geneviève FREDA GUERITAUT